

PRIX DISTINCTION TECHNOLOGIE RCCAQ 2019

Présenté par



**BANQUE
NATIONALE**

Pour une première édition cette année, le RCCAQ vous propose de participer au nouveau Prix Distinction Technologie. Ce concours vise à reconnaître les réalisations et les initiatives menées par les cabinets de courtage dans le domaine de la technologie. Le Prix Distinction Technologie est décerné à un cabinet membre du RCCAQ qui a utilisé ou créé une innovation technologique ayant un impact significatif sur sa propre efficacité, son expérience client et plus largement sur le courtage.

Le RCCAQ souhaite avant tout valoriser les cabinets qui mettent en place des actions concrètes en matière d'innovation et qui saisissent les opportunités pour jumeler courtage et technologie.

AFIN D'ÊTRE ADMISSIBLE AU PRIX DISTINCTION TECHNOLOGIE, LE CABINET OU LE REPRÉSENTANT DU CABINET DOIT :

- Être membre du RCCAQ
- Le représentant du cabinet ne doit pas occuper un poste au sein du conseil d'administration et/ou du comité technologique du RCCAQ présentement ou au cours des 12 mois précédant la fin de la période de mise en candidature
- Avoir démontré un intérêt marqué pour l'innovation technologique
- Avoir des réalisations concrètes en matière d'innovation technologique ayant un impact significatif sur l'un ou plusieurs des éléments suivants:
 - Efficacité de la gestion du cabinet
 - Amélioration de l'expérience client
 - Publicité, marketing, réseaux sociaux
 - Influence auprès des partenaires du courtage (fournisseurs, assureurs, etc.)

LA MISE EN CANDIDATURE DOIT ÊTRE DÉPOSÉE ÉLECTRONIQUEMENT AVANT LE 2 OCTOBRE 2019.

- Pour être considéré complété, un dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :
 - Le formulaire d'information sur le cabinet
 - Une présentation du projet en répondant aux questions indiquées à la fin du formulaire
 - Tout matériel informatique pertinent (Pages écran, articles de presse, fichiers par Wetransfer, liens...) pour appuyer le dossier
 - Le logo du cabinet
- En octobre, un comité de présélection analysera les candidatures reçues et choisira jusqu'à un maximum de trois finalistes.
- La semaine du 14 octobre, le bulletin électronique L'Informateur publiera le nom et le logo des cabinets sélectionnés.
- Une présentation du projet de trente minutes avec les finalistes (20 minutes de présentation et 10 minutes de questions/réponses avec le jury) aura lieu le 12 novembre au Fairmont Château Frontenac.
- Les candidats seront invités à faire la démonstration de leur initiative. Du matériel informatique sera à leur disposition (écran, ordinateur) à cet effet.
- Le lauréat du prix «Distinction», catégorie Technologie, sera dévoilé lors du banquet, le mercredi 13 novembre au Fairmont Château Frontenac.

À TITRE DE RÉCIPiendaIRE DU PRIX DISTINCTION TECHNOLOGIE LE CABINET RECEVRA :

- Une bourse de 1 000 \$
- Un reportage dans le magazine Liaison +
- 1 place pour l'événement C2 Montréal offert par Banque Nationale

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

La mise en candidature doit être déposée électroniquement à l'attention de Mme Nocolina Melano nmelano@rccaq.com avant le 2 octobre 2019.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CABINET MIS EN CANDIDATURE

Nom du cabinet :

DIRIGEANT DU CABINET :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

Adresse :

INFORMATIONS SUR LE REPRÉSENTANT DU CABINET POUR LE PRIX DISTINCTION TECHNOLOGIE (SI DIFFÉRENT DU DIRIGEANT) :

Nom :

Prénom :

Poste occupé :

Téléphone :

Courriel :

Adresse (si succursale différente du cabinet)

POUR VOUS AIDER DANS LA PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET, VOICI LES INFORMATIONS À NOUS FOURNIR POUR COMPLÉTER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE :

- 01** Indiquez la ou les réalisations technologiques pour lesquelles vous présentez votre candidature. Décrivez-la, le plus précisément possible en établissant les éléments suivants :
 - Quel est l'objectif poursuivi ? Comment en avez-vous eu idée ? Pourquoi en avez-vous besoin ?
 - Quels ont été les efforts fournis ? Quels ont été les obstacles et comment les avez-vous surmontés ? Pourquoi avez-vous persévéré ?
 - Quel a été le processus ? Est-ce une création ou l'utilisation d'une innovation déjà existante ?
 - Qu'est-ce qui fait de cette réalisation une innovation ? Qu'a-t-elle d'originale ?
- 02** Quels sont les impacts de cette innovation ? Quelle est la valeur ajoutée de cette réalisation technologique pour votre cabinet (que ce soit en termes d'efficacité, d'expérience client, de marketing...) Cela peut être défini par une réduction des dépenses, une amélioration du taux de satisfaction des clients...
- 03** Quel est le rayonnement de cette innovation ? A-t-elle déjà suscité l'intérêt de l'industrie ou d'autres acteurs (médias sociaux, utilisation par d'autres cabinets, articles de presse) ?
- 04** Autres points sur lesquels vous souhaitez insister pour appuyer votre candidature. En plus des aspects traités dans les questions précédentes, vous pouvez compléter votre dossier par tout ajout d'informations qui préciseront la valeur de votre candidature. Comment avez-vous financé le projet ? Avez-vous eu besoin de créer des partenariats ?

Pour rappel, des points seront accordés à la présentation générale du dossier ainsi qu'à la qualité de la présentation orale lors de l'entrevue.